

Conseil de Paris : Intervention d'Anne Hidalgo sur la brigade de lutte contre les incivilités

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues,

La sécurité et la tranquillité des Parisiens dans leur vie quotidienne est une priorité. Elle est à la fois une condition de leur liberté et une garantie de cohésion sociale. La sécurité doit pour cette raison être appréhendée totalement : nous devons prendre en compte toutes les formes d'atteinte au pacte social, de l'incivilité la plus simple au danger le plus grave.

Elle nécessite également une approche globale, c'est à dire qui sache dépasser les cloisons qui séparent encore trop souvent les métiers, les spécialités et les statuts de ceux qui sont collectivement responsables de notre sécurité. C'est dans cet esprit d'exhaustivité et de cohérence que nous avons entrepris de refondre le dispositif municipal.

La réforme que nous présentons aujourd'hui a été menée de bout en bout avec le souci de répondre aux exigences du terrain, qui sont aussi bien celles des Parisiens victimes des comportements inciviques, que celles des agents qui y sont confrontés. Au terme d'une concertation de plusieurs mois, nous sommes prêts à franchir un palier à la fois quantitatif et qualitatif au service des citoyens.

Il s'agit là de la première étape d'un processus de rationalisation qui doit se poursuivre dans le cadre de la loi sur le statut de Paris et doit aboutir au transfert des agents aujourd'hui employés par la Préfecture de Police. Mais cette étape doit nous permettre dès demain de faire face aux différentes incivilités qui dégradent à la fois le quotidien des Parisiens et le visage de Paris.

Parallèlement, la Ville de Paris encourage le développement de nouveaux usages dans l'espace public et les espaces verts. Si cette appropriation citoyenne est porteuse de lien social, elle a nécessité une adaptation des modes d'entretien et de gestion de l'espace public, ainsi l'ouverture nocturne des parcs ou l'extension des opérations «Paris respire ».

Ces dernières années, les moyens matériels et humains alloués à la tranquillisation et la sécurisation des quartiers parisiens ont été accrus, conduisant à la multiplication des actions de prévention et de sensibilisation, à l'intensification de l'activité des services verbalisateurs, à la mise à disposition d'un nouveau mobilier urbain ou encore à la création de postes dans le cadre du plan de renforcement de la propreté.

Toutefois, parce que le nombre d'incivilités demeure important – et qu'il s'accroît avec les nouveaux usages que je viens d'évoquer –, nous voulons rendre notre action plus réactive, efficace et de proximité. La création d'une nouvelle brigade de lutte contre les incivilités, à compter du 12 septembre 2016, répond à cette nécessité.

En accompagnant mieux le développement des nouveaux usages de l'espace public et des espaces verts, cette réforme vise également à accroître nos capacités d'intervention en soirée, notamment sur la période estivale, la nuit et le weekend.

Tout d'abord, la mise en place de la brigade d'intervention de Paris permettra de mieux répondre aux situations d'urgence et de renforcer les dispositifs locaux. Mobile, composée de 320 agents, elle aura vocation à intervenir 7 jours sur 7, 24h sur 24 sur l'ensemble du territoire parisien, à l'image de la fonctionnelle. Cette brigade réunit notamment l'unité de nuit, dont les effectifs vont être doublés et une nouvelle unité d'appui qui comptera 145 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

En lieu et place de l'actuelle DPP, nous créons une nouvelle grande Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. Ses effectifs vont quasiment doubler pour atteindre environ 1900 agents, avec notamment l'arrivée des agents de surveillance des jardins. Cette nouvelle entité conservera les missions de l'actuelle DPP et assumera par ailleurs la totalité des missions de surveillance des équipements et espaces municipaux. Elle sera chargée de la lutte contre toutes les formes d'incivilité.

Les spécificités locales seront en outre davantage prises en compte, par la déconcentration des services et le renforcement du rôle des maires d'arrondissements. Ainsi, chaque circonscription disposera d'une cellule de coordination, et verra ses effectifs augmenter. L'objectif est ici de mutualiser les savoir-faire des agents provenant de directions différentes.

Nous avons eu l'occasion d'en parler le mois dernier avec les maires d'arrondissement. Afin de renforcer le maillage territorial, la nouvelle Direction sera organisée en dix circonscriptions, au lieu de six actuellement. Les services centraux seront eux aménagés afin de se concentrer sur les fonctions de pilotage et d'appui aux circonscriptions.

Enfin, menée à l'issue d'un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, cette réforme offre aux agents concernés des évolutions de carrière attractives. Un vaste plan de formation intégrant les enjeux de prise de poste pour les nouveaux arrivants, le renforcement des acquis et l'évolution des compétences est en cours d'élaboration. Je remercie le Secrétariat général et les directions de la Ville qui y ont travaillé avec détermination.

Naturellement, la mise en œuvre de la réforme sera progressive, jusqu'à son plein déploiement à la fin de l'année. Elle fera l'objet d'un suivi régulier par les organisations syndicales, les maires d'arrondissements et les groupes politiques, en vue d'examiner les ajustements nécessaires.

Mes chers collègues, en mobilisant davantage de forces et en les réorganisant dans un souci de cohérence et d'adaptation aux réalités du terrain, nous œuvrons à la sécurité des Parisiens. Nous inscrivons cette montée en puissance dans une démarche de complémentarité avec la Préfecture de police – dans le cadre d'un dispositif singulier parfaitement adapté à la situation singulière de Paris.

Grâce à cette complémentarité consolidée, chacun pourra se concentrer sur son corps de métier et la chaîne de responsabilité s'en trouvera renforcée. La sécurité des Parisiens sera ainsi pensée comme une chaîne dont chaque maillon compte et dont tous les maillons communiquent entre eux.

Avec la Préfecture de Paris, nous mettons ainsi tout en œuvre pour que l'ensemble des Parisiens, sans exclusion sociale ou territoriale, accèdent concrètement au droit à la sécurité. Il s'agit là d'un droit essentiel sans lequel il n'est pas de vivre-ensemble possible.

Je remercie mes adjoints, Colombe Brossel bien sûr, mais aussi Emmanuel Grégoire, Pénélope Komitès, et Mao Peninou qui sont tous investis de manière exemplaire dans la conception et la mise en œuvre de cette réforme.

Je veux aussi saluer et remercier l'ensemble des services impliqués, en ordre de bataille pour construire une ville toujours plus sûre et plus propre, et qui donc, se donne la chance d'être toujours plus libre et ouverte. Je vous remercie. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Contacts presse : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61